

B—Les lignes de transport aérien désignées par le Gouvernement du Canada pourront exploiter les itinéraires suivants, avec le privilège d'embarquer et de débarquer des voyageurs, du courrier et des marchandises aux terminus des Etats-Unis spécifiés:

Halifax	—	Boston
Toronto	—	New-York
Toronto	—	Cleveland
Toronto	—	Chicago

(Il ne sera fait aucun arrêt sur cet itinéraire en aucun lieu du Canada se trouvant à moins de quarante milles de Détroit)

Port-Arthur	—	Duluth
Victoria	—	Seattle
Whitehorse	—	Fairbanks

Il ne sera autorisé qu'une seule ligne de transport aérien pour chacun des itinéraires précités. Sur les itinéraires Toronto-Cleveland et Toronto-Chicago il ne sera fait aucun service direct de l'un ou l'autre lieu aux Etats-Unis à des lieux situés au delà des limites territoriales du Canada.

Outre les itinéraires énumérés ci-dessus, les lignes de transport aérien immatriculées au Canada pourront atterrir à Détroit sur tout itinéraire que le Gouvernement du Canada autorise d'ores et déjà ou qu'il pourra autoriser afin de desservir Windsor.

Si le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique agrée ces propositions, la présente note et votre réponse portant acceptation des propositions seront considérées comme constatant l'accord intervenu à ce sujet entre les deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma plus haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
L. B. PEARSON.

II

*Le Secrétaire d'Etat intérimaire des Etats-Unis
à l'Ambassadeur du Canada*

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 17 février 1945.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note N° 46 du 17 février 1945 par laquelle vous proposez la conclusion d'un accord entre les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada au sujet du transport civil par air.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique agrée l'accord proposé par votre note. Votre note et la présente réponse sont considérées comme constatant l'entente intervenue entre les deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

Pour le Secrétaire d'Etat intérimaire,
W. L. CLAYTON.